



## Complément de l'appel à projets 2020

### Contrats de ville de Paris Terres d'Envol

Afin de faciliter vos demandes de subventions 2020 nous complétons l'appel à projet par des précisions sur les priorités d'interventions du Protocole d'Engagement Réciproques Renforcés (PERR), des éléments calendaires affinés et de nouvelles modalités du logiciel DAUPHIN.

Les 4 contrats de ville de Paris Terres d'Envol constituent et restent la feuille de route de la politique de la ville pour la période 2015-2022. Ils sont téléchargeables via les liens suivants :

- [Contrat de ville d'Aulnay-sous-Bois](#)
- [Contrat de ville de Le Blanc Mesnil](#)
- [Contrat de ville intercommunal de l'ex Communauté d'Agglomération du Bourget](#)
- [Contrat de ville intercommunal de l'ex Communauté d'Agglomération Terres de France](#)

Vous avez peut-être participé à des groupes de travaux en juin qui ont permis d'identifier vos priorités. De la synthèse de ce travail foisonnant un document a été réalisé, il est actuellement en cours de priorisation par les élus des villes et du territoire. Il devrait être finalisé à la fin de l'année et vous sera présenté lors d'une réunion de restitution. Nous vous proposons d'inscrire prioritairement vos projets dans les axes de cet avenant que vous trouverez ci-dessous. Pour autant ce document ne remet pas en question vos actions et les objectifs des contrats de ville ci-dessus nommés. Ce document vous permet d'identifier des priorités pour la période 2020/2022. Vous trouverez ci-dessous les axes et objectifs de ce document.

#### **Axe 1 : L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours**

Objectifs stratégiques :

- Faciliter l'accès à l'emploi pour les populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Renforcer la formation et l'insertion des habitants des QPV en luttant contre les freins à l'emploi.
- Soutenir et accompagner la création d'entreprises, tisser des liens entre les initiatives citoyennes et l'entrepreneuriat.

#### **Axe 2 : L'éducation et la formation, renforcer les parcours de réussites scolaire et éducative**

Objectifs stratégiques :

- Favoriser la réussite éducative en développant l'accompagnement à la scolarité.
- Faire du territoire un territoire d'excellence éducative
- Parentalité : soutenir et développer l'implication des parents par la connaissance de l'enfant et l'engagement citoyen
- Culture et sport leviers d'éducation

### **Axe 3 : Amélioration du cadre de vie, développement durable et prévention de la délinquance.**

Objectifs stratégiques :

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie par le biais de la gestion urbaine et sociale de proximité.
- Favoriser la réappropriation par les habitants de leur environnement
- Prévention de la délinquance

### **Axe 4 : L'accès aux droits, obstacle au non recours, développer les savoirs pour l'autonomie.**

Objectifs stratégiques :

- La santé premier secteur du non recours, accompagner l'amélioration de l'accès aux soins
- Favoriser l'accès aux droits afin de lutter contre le non recours
- Développer l'apprentissage des langues dans un parcours vers l'autonomie

## **CALENDRIER AFFINE DE L'APPEL À PROJET 2020**

**Attention aux date butoirs**, compte tenu des élections municipale le calendrier de cette année est plus contraint et resserré :

- **Juillet 2019** : Lancement de l'appel à projets : contact avec le chef de projet avant rédaction de la demande de subvention pour étudier la faisabilité de votre projet
- **Septembre 2019** : réunion de lancement de l'appel à projet dans chaque ville
- **16 octobre 2019** : saisie dans la nouvelle version de DAUPHIN (cf. ci-après les améliorations). Vous pouvez saisir après avoir pris contact avec le chef de projet dans l'ancienne version dès maintenant.
- **8/11 novembre 2019 : date limite pour la saisie en ligne** des dossiers sur la plateforme DAUPHIN
- **Mi-novembre à mi-décembre 2019** : mise en place des CLIP (Commissions locales Inter Partenariales) par Contrat de Ville et une CLIP intercommunale sur la thématique développement économique, emploi, insertion, formation.
- **Fin décembre Pré-bilans** : si votre demande de subvention est en reconduction vous devez transmettre un pré-bilan (qui peut contenir des photos, vidéos, et une version Word qui vous permettant de faciliter l'instruction avant les comités techniques de janvier (ce bilan doit vous facilitera le copier/coller ***dans Dauphin que vous ne ferez qu'après le 24 février***).

- **Décembre et début Janvier 2020** : Comités techniques de validation des programmations
- **Fin janvier 2020** : Comité de Pilotage de validation de la programmation
- **Février 2020** : passage dans les instances officielles des villes et le 03 février du territoire
- **24 février 2020 : inscription de votre bilan dans la plateforme Dauphin jusqu'au 30 Juin 2020** : Date limite de transmission des bilans définitifs pour les actions financées en 2019 mais non reconduites en 2020.
- **Si vous ne réalisez pas votre action 2019** ou souhaitez la retarder vous devez informer le chef de projet et le délégué du préfet avant fin décembre 2019.

## **MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS 2020 – DE NOUVELLES FONCTIONS DE LA PLATEFORME DAUPHIN**

### **2.1 Dépôt de la demande de subvention**

A partir du 16 octobre la plateforme DAUPHIN (logiciel de l'Etat) se transforme et comporte de nouvelles fonctionnalités qui peuvent faciliter votre demande de subvention :

- Vous pourrez dupliquer votre dossier de l'an dernier voir de l'année précédente. Attention de bien faire évoluer votre projet et de ne pas reconduire votre action à l'identique.
- Vous avez un « porte document » dans lequel se trouve vos données administratives. Si elles n'ont pas changé, il est inutile de redonner ces pièces. Si c'est une nouvelle demande il faudra remplir le porte document.
- Pour les conventions pluriannuelles d'objectifs ( CPO) vous pourrez remplir à partir du 16 octobre vos demandes avec un budget différent par année allant de 2 à 5 ans.

Les chefs de projet en charge du suivi des contrats de ville sont là pour vous apporter le soutien nécessaire, répondre à vos questions, vous aider à formuler votre demande de subvention, tout au long de la procédure.

L'instruction se fait au niveau des contrats de ville et vos interlocuteurs sont les chefs de projet de chaque ville. Si votre action se déroule sur plusieurs villes vous devez contacter chaque chef de projet de chaque ville et déposer un dossier par contrat de ville sauf pour la thématique suivante : « L'insertion et le développement économique, créer des dynamiques de parcours » pour laquelle il faut déposer une seule demande. Votre interlocuteur est Nathalie LEDON directrice de la Politique de la Ville à Paris Terres d'Envol [politiquedelaville@paristde.fr](mailto:politiquedelaville@paristde.fr), ou un chef de projet de la ville où vous souhaitez faire votre action.

Dans tous les cas un contact avec un chef de projet est incontournable pour réaliser cette demande financière, la liste de vos interlocuteurs sur le territoire a été transmise dans l'appel à projet au mois de juillet.